



MORGINS
SPORTS & LOISIRS



Règlement du Camping – SOW 2026 – Morgins

1. Objet

Le présent règlement définit les conditions d'utilisation du camping temporaire mis en place dans le cadre du Swiss Orienteering Week (SOW) 2026 à Morgins. Il vise à assurer la sécurité, le confort et le respect de l'environnement pour l'ensemble des participants.

2. Organisation et contact

Installations de sports et loisirs de Morgins :

info@morgins-loisirs.ch | [+41 24 477 19 92](tel:+41244771992)

3. Période d'ouverture

Ouverture : Lundi 6 juillet 2026

Fermeture : Mardi 21 juillet 2026

Les horaires d'arrivée/départ seront précisés lors de la réservation.

4. Capacité et zones

Trois secteurs sont prévus :

- **Val Joie** : emplacements camping-car
- **Bellevue** : emplacements pour vans
- **Terrain de foot** : emplacements tentes

Capacité totale estimée : env. 200 emplacements.

5. Tarifs (par nuit)

TYPE D'HÉBERGEMENT	DIMENSIONS	TARIF EMPLACEMENT / NUIT	TARIF ADULTE / NUIT	TARIF ENFANT (6-15 ANS) / NUIT	ENFANT < 6 ANS	ÉLECTRICITÉ
TENTE	4 × 2,5 m	CHF 10	CHF 10	CHF 5	Gratuit	Non (point de recharge disponible)
VAN	6 × 4 m	CHF 15	CHF 10	CHF 5	Gratuit	+ CHF 10 / nuit
CAMPING-CAR	8 × 5 m	CHF 20	CHF 10	CHF 5	Gratuit	+ CHF 10 / nuit

Carte avantage Région Dents du Midi incluse.

6. Réservation et paiement

Réservation obligatoire via la plateforme en ligne. Rajouter le lien de la plateforme une fois que celui-ci est finalisé.
Paiement à la réservation obligatoire afin de valider la réservation

7. Annulation

Annulation et modification possible jusqu'à fin mai.

8. Stationnement et véhicules

Selon la taille réservée, les campeurs peuvent garer leur véhicule sur leur emplacement ou dans les parkings de Morgins.

Aucun véhicule ne doit bloquer les voies d'accès ou de secours. Sur les zones tentes strictes, un parking extérieur est prévu avec zone de déchargement (20 minutes max).

9. Équipements et services

Sanitaires existants complétés par WC/douches mobiles. Bacs de plonge pour vaisselle.
Borne Euro Relais pour eau et vidange des camping-cars.
Pas de raccordement électrique individuel pour les tentes (point de recharge collectif).
Prévoir une rallonge ou un enrouleur de 30m pour les camping-cars et les vans.

10. Hygiène et environnement

Tri sélectif obligatoire (conteneurs sur site).
Laisser l'emplacement propre au départ.
Ne rien jeter dans la nature. Toute dégradation sera facturée.

11. Sécurité et feu

Feux ouverts, barbecues à charbon et foyers interdits.
Réchauds à gaz tolérés uniquement sur surface stable, loin des tentes et sous surveillance.
Voir plan d'intervention sécurité sur place

12. Bruit et respect

Calme demandé de 22h00 à 7h00. Musique autorisée à volume modéré avant 22h00.
Tout comportement irrespectueux ou violent pourra entraîner l'exclusion.

13. Animaux

Les animaux ne sont pas acceptés dans la zone tentes du camping du SOW 2026.

14. Responsabilités

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels.
Les campeurs sont responsables des dommages causés à autrui ou aux infrastructures.

15. Sanctions et dispositions finales

En cas de non-respect du présent règlement : avertissement ou exclusion immédiate sans remboursement.
Le règlement est affiché à l'accueil et disponible en ligne.
Toute situation non prévue sera tranchée par l'organisation.
Le présent règlement est accepté et rentre en application dès la réservation du client.